



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à Loyer Modéré - Eco-réhabilitation - CDC HABITAT SOCIAL - Demande de subvention au titre de la programmation 2025 - Bâtiments A, F, G H et I situés à Dijon 8 rue de la Manutention, 14-16 Rempart Tivoli et 6 Montée De Guise (61 logements)

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec nos partenaires dont la Région, Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le *fonds européen de développement régional* (FEDER) 2021-2027.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40 %), Dijon métropole s'est engagée dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par l'ensemble des subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement notamment thermique.

Au titre de la programmation 2025, CDC HABITAT SOCIAL a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 61 logements situés au sein du quartier De Guise à Dijon. Les travaux visent une étiquette énergétique B soit une consommation prévisionnelle pour les immeubles de l'îlot 4, de 63 kWhEP/m²/an contre 113 actuellement ; pour l'îlot 5, 71 kWhEP/m²/an contre 126 actuellement, pour l'îlot 6, 74 kWhEP/m²/an contre 126 actuellement.

Pour atteindre les performances énergétiques et environnementales ci-avant, les travaux prévus reposent sur la reprise des façades, des joints de dilatations, la réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse, le remplacement des menuiseries extérieures et des occultations. La rénovation complète de la chaufferie et le remplacement des chaudières par des chaudières à condensation compléteront ces interventions. Il est prévu l'installation d'une VMC hygroréglable B dans les logements ainsi que le remplacement des descentes des eaux pluviales.

Les travaux relatifs au confort d'usage concerneront la réfection des équipements sanitaires et des cuisines, l'embellissement des espaces communs et les revêtements des parties privatives. Seront également remplacées les portes coupe-feu des parkings au sous-sol, le système d'éclairage et les blocs de secours.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021, le montant de la subvention de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élève à 122 000 € représentant 3,21% du coût prévisionnel TTC (3 797 598 €).

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à CDC HABITAT SOCIAL, au titre de la programmation 2025 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention métropolitaines, une subvention d'un montant de 122 000 ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - Programmation 2025 - hors PNRU » (chapitre comptable 204) ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de cette subvention est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	